Cap-Santé, le 28 septembre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le lundi 28 septembre 2026 à 16 h 45, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Simon Sheehy, préfet suppléant et maire de la Ville de Neuville.

L'avis de convocation de la présente séance a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette rencontre.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :
Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée (en visioconférence)
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard (en visioconférence)
Ville de Portneuf, Mario Alain (en visioconférence)
Ville de Portneuf, Diane Godin
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Marc-des-Carrières, Claire Dussault
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain (en visioconférence)
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain (en visioconférence)

Sont également présentes :
Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe
Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique

Absences :
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
Municipalité de Saint-Alban, Raymond Morissette
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

3.1 Entente de fin d'emploi – Autorisation

3.2 Changement temporaire du lieu de la séance du conseil de la MRC de Portneuf – Autorisation

3.3 Liste des embauches – Dépôt

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Veuillez prendre note qu'en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 229-09-2026 Il est proposé par M. Pierre Rivard et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

3.1 ENTENTE DE FIN D'EMPLOI – AUTORISATION

CRE 230-09-2026 CONSIDÉRANT le Rapport RH 2026-01;

CONSIDÉRANT les informations et recommandations soumises aux membres de la commission de l'administration par la Direction générale relativement à l'employé visé par le Rapport RH 2026-01 (ci-après « l'Employé »);

CONSIDÉRANT qu'après examen du dossier, la commission de l'administration estime qu'il est dans le meilleur intérêt de la MRC de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

Il est proposé par M. Marc Ouellet et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la fin du lien d'emploi de l'Employé visé par le Rapport RH 2026-01, conformément aux modalités prévues à l'entente de départ;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf mandate la directrice générale à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution et à signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 CHANGEMENT TEMPORAIRE DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF – AUTORISATION

CRE 231-09-2026 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC tient habituellement ses séances à la Préfecture de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intérêt soutenu manifesté par les citoyens à l'égard de certains dossiers;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de favoriser l'accessibilité des séances du conseil et de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de citoyens dans un lieu mieux adapté à l'affluence anticipée;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de tenir exceptionnellement la prochaine séance du conseil dans un local offrant une plus grande capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de tout changement de l'endroit où siège le conseil doit être donné conformément aux dispositions de l'article 145.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et ce, afin d'informer la population;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise que la séance ordinaire du conseil de la MRC prévue le 21 octobre 2026 soit tenue à la Maison des Générations, située au 12, rue Déry à Cap-Santé, plutôt qu'au lieu habituel des séances du conseil;

QUE la greffière-trésorière donne l'avis public requis conformément à l'article 145.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 LISTE DES EMBAUCHES – DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil la liste des embauches effectuées depuis la dernière séance, conformément à l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et au *Règlement numéro 393 remplaçant le Règlement numéro 371 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC*.

Il est également porté à l'attention du conseil que, conformément à la Politique d'embauche de la MRC, un comité de sélection composé de Mme Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, et de Mme Marie Simard Dufour, directrice au développement du territoire et de l'économie, a été formé afin de procéder à l'analyse des candidatures reçues.

Cette liste fait état de l'embauche suivante :

- Mme Caroline D'Anjou, agente de communication au service du développement du territoire et de l'économie, employée syndiquée à temps plein, entrée en fonction le 13 octobre 2026.

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 232-09-2026 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 16 h 50 sur la proposition de M. Sylvain Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Simon Sheehy, préfet suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le préfet suppléant,

Simon Sheehy

La greffière-trésorière,

Josée Frenette